



# RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES  
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

(MARNDR)

COORDINATION NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
(CNSA)

TRANSFORMATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES EN HAÏTI

Rapport de mise en œuvre et de révision de la feuille de  
route 2021-2023



<i>i.</i>	<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>2-3</b>
<i>ii.</i>	<b>Sigles et Abréviations</b>	<b>4</b>
<i>iii.</i>	<b>Introduction</b>	<b>1-5</b>
<b>1</b>	<b>Bilan de la mise en œuvre de la feuille de route de 2021 à 2023</b>	<b>1-6</b>
<b>1.1</b>	<b>Rappel des engagements pris par l'État haïtien à travers la déclaration ministérielle</b>	<b>1-6</b>
<b>1.2</b>	<b>Bilan des interventions entre 2021 et 2023 par axe stratégique</b>	<b>1-6</b>
1.2.1	Garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs	1-6
1.2.2	Passer à des modes de consommation et de production durable	1-7
1.2.3	Promouvoir des moyens de subsistance équitables	1-9
1.2.4	Renforcer la résilience à la vulnérabilité aux chocs et au stress	1-10
<b>1.3</b>	<b>Initiatives et collaborations notables</b>	<b>1-11</b>
<b>1.4</b>	<b>Leçons apprises</b>	<b>1-12</b>
<b>1.5</b>	<b>Évaluation actuelle de la transformation des systèmes alimentaires</b>	<b>1-12</b>
<b>2</b>	<b>Révision de la feuille de route : Plan d'actions 2023-2025</b>	<b>2-14</b>
<b>2.1</b>	<b>Priorités stratégiques</b>	<b>2-14</b>
2.1.1	Objectifs à atteindre d'ici à 2030	2-14
2.1.2	Objectifs à atteindre d'ici à 2025	2-14
2.1.3	Résultats attendus d'ici à 2025	2-15
2.1.4	Les leviers et actions prioritaires pour la période 2023-2025	2-16
<b>2.2</b>	<b>Stratégie de mise en œuvre</b>	<b>2-17</b>
2.2.1	Approche préconisée	2-17
2.2.2	Dispositions institutionnelles	2-18
2.2.3	Stratégies de communication et sensibilisation	2-19
2.2.4	Importance de la collaboration et des partenariats	2-20
2.2.5	Mécanismes de suivi et d'évaluation	2-20
2.2.6	Besoins financiers et mécanismes de financement	2-22
2.2.7	Prochaines étapes	2-24
	<b>Conclusion</b>	<b>2-25</b>
	<b>Bibliographie</b>	<b>2-27</b>
	<b>ANNEXE</b>	<b>2-28</b>
	<b>Annexe 1 : Les axes stratégiques retenus</b>	<b>2-28</b>
	<b>Annexe 2 : Dispositif de suivi des indicateurs de résultats</b>	<b>30</b>
	<b>Annexe 3 : Dispositif de Suivi des indicateurs d'impacts sur les systèmes alimentaires</b>	<b>32</b>
	<b>Annexe 4 : Dispositif de Suivi des indicateurs d'impacts sur les ODD</b>	<b>34</b>
	<b>Annexe 5 : Calendrier d'activités</b>	<b>37</b>

## **i. REMERCIEMENTS**

À la suite du Sommet sur les systèmes alimentaires en septembre 2021, le Secrétaire général des Nations unies s'est engagé à convoquer "une réunion mondiale de bilan tous les deux ans pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats de ce processus et ses contributions à la réalisation de l'Agenda 2030." Le premier exercice de bilan des systèmes alimentaires post sommet aura lieu à Rome, en Italie, du 24 au 26 juillet 2023.

Le thème de ce premier bilan est "**Des systèmes alimentaires durables pour les populations, la planète et la prospérité : Diverses voies dans un voyage commun**". Ce bilan se concentre sur trois objectifs :

1. Convoquer les pays et les parties prenantes pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris lors du sommet mondial sur les systèmes alimentaires ;
2. Socialiser le rôle puissant des systèmes alimentaires durables, équitables, sains et résilients en tant qu'accélérateurs essentiels des objectifs de développement durable ;
3. Plaider en faveur d'une action urgente à grande échelle.

Haïti, qui s'était engagé officiellement pour la transformation de ses systèmes alimentaires, s'est embarqué pour réaliser le bilan et procéder à la révision de la feuille de route initialement élaborée en 2021. Ce travail, qui est confié à la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA), n'aurait pas abouti sans une réelle volonté et la collaboration active d'un ensemble d'acteurs d'horizons divers impliqués à un niveau ou à un autre dans la transformation des systèmes alimentaires. Aussi, nous tenons à remercier la participation de tous et de chacun à l'aboutissement de cette étape.

Tout d'abord, nous remercions le Gouvernement Haïtien en général (notamment la Primature) pour les latitudes à nous offertes pour mener à bien le processus. Ainsi, ces remerciements s'étendent aux Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) en tant que ministère de tutelle de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire pour son leadership exercé de manière éclairée; au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) auquel il revient la charge de faciliter la mise en œuvre et le suivi-évaluation des ODD; au Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) et le Centre de Facilitation des Investissements (CFI) qui ont une grande habitude de travail avec le secteur privé et qui ont pu les mobiliser dans le cadre de ces consultations. Ensemble, toutes ces structures ont chapeauté le processus avec la CNSA.

Il y a lieu de remercier certains organismes autonomes clés comme la Banque de la République d'Haïti (BRH), le Bureau de Crédit Agricole (BCA), la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) et les autres ministères ( Santé Publique/Nutrition, Environnement, Éducation Nationale, Économie et Finances, Tourisme, Condition Féminine, Affaires Sociales qui ont mis

à notre disposition leurs hauts cadres pour le partage d'informations et de leurs expériences dans la transformation des systèmes alimentaires en Haïti.

Des remerciements spéciaux au secteur privé, notamment aux Chambres de Commerce et d'Industrie du pays, à l'Association des Industries d'Haïti (ADIH) qui viennent partager leurs expériences et nous montrer les embûches qui jalonnent le terrain. Ses membres ont partagé leur vision, leurs besoins, leurs inquiétudes dans ce processus et cet environnement des affaires si complexe. Ils s'engagent à travailler avec les autres acteurs au relèvement d'Haïti dans ce créneau spécifique.

Nos remerciements vont également aux organisations et institutions de la société civile (Associations paysannes, Organismes de droits humains, Associations de médias) pour leur praxis démontrée. Leur présence sur le terrain est un baromètre qui révèle l'état exact des choses et l'immensité des défis à relever pour concrétiser les droits humains en Haïti, notamment le droit à l'alimentation.

Des remerciements vont aux Universités qui viennent partager leur savoir-faire et les nouvelles orientations qu'elles empruntent pour contribuer à ce vaste chantier qu'est la transformation des systèmes alimentaires. En tant que Gardiennes de la Science et des Techniques, elles comptent guider et accompagner cette aventure avec la sûreté que donne le savoir; elles orientent avec leurs perspectives, elles promettent de fournir les outils nécessaires pour le grand tournant.

Quant au système des Nations Unies, nous devons les remercier pour tout l'appui technique et financier qu'il a fourni au processus et à cet effet, nous devons remercier très sincèrement le bureau de la Coordonnatrice Résidente des Nations Unies en Haïti ainsi que les Agences lead des systèmes alimentaires (FAO, PAM, FIDA) pour leur contribution. Ces remerciements s'étendent à d'autres Agences comme l'ONUSIDA, l'OCHR pour leur participation active dans l'organisation des ateliers de consultations.

De vifs et sincères remerciements vont aux Consultants, aux Facilitateurs et aux cadres techniques et administratifs de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) pour leur support à ce travail qui exige minutie, précision et savoir-faire.

Enfin, nous exprimons notre profonde gratitude à toutes celles et à tous ceux, qui, par leur abnégation et leur sens d'engagement ont su se donner sans relâché pour faire aboutir à ce travail de bilan et de révision de la feuille de route nationale pour la transformation des systèmes alimentaires.

**Harmel Cazeau**

**Coordonnateur National**

## **ii. Sigles et Abréviation**

BCA	: Bureau de Crédit Agricole
BNDA	: Banque Nationale de Développement Agricole
BRH	: Banque de la République d’Haïti
CNSA	: Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire
CISSAN	: Conseil Interministériel de Souveraineté, de Sécurité Alimentaire et de Nutrition
CFI	: Centre de Facilitation des Investissements
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FIOP	: Fiches d’Identification Opérationnelle de Projets
MAST	: Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MEF	: Ministère de L’Economie et des Finances
MCI	: Ministère du Commerce et de l’Industrie
MARNDR	: Ministère de l’Agriculture, des Ressources Naturelles et du développement Rural
MCFDF	: Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes
MPCE	: Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	: Ministère de La Santé Publique et de la Population
PAM	: Programme Alimentaire mondial
PARSA	: Projet d’Agriculture Résiliente et de Sécurité Alimentaire
PITAG	: Programme d’Innovation Technologique en Agriculture et en Agroforesterie
PMSAN	: Programme Multisectoriel de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNPPS:	Politique Nationale de Promotion et de Protection sociale
PSNSSANH	: Politiques et Stratégies Nationales de Souveraineté Alimentaire, de Sécurité Alimentaire et de Nutrition en Haïti
SAN	: Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SYFAAH	: Système de Financement Agricole et d’Assurances en Haïti
TEC	: Tarifs Extérieurs Communs
TPR	: Territoires Productifs et Résilients

### **iii. Introduction**

L'État haïtien a pris des engagements, lors du sommet des Nations Unies, en 2021, pour transformer les systèmes alimentaires. Ces engagements s'étaient matérialisés à travers une note déclarative et une feuille de route gouvernementale. La transformation des systèmes alimentaires peut constituer un puissant accélérateur pour atteindre les ODD dans trois grands domaines : i) nutritionnel (ODD2 : Lutte contre la faim ; ODD3 : Accès à la santé ; ODD6 : Accès à l'eau potable et aux services d'assainissement) ; ii) socioéconomique (ODD 1 : Eradication de la pauvreté ; ODD8 : Promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous ; ODD10 : Réduction des inégalités) ; iii) environnemental (ODD 12 : consommation et production responsables ; ODD 13, 14 et 15 : Lutte contre le changement climatique, protection de la faune et de la flore aquatique et terrestre). Elle peut aussi servir de levier pour atteindre les objectifs fixés dans la PSNSSANH (Primature, Politique et Stratégie Nationales de Souverainete, de Securite Alimentaire et de Nutrition en Haiti, 2020) à savoir :

- Créer un environnement favorable qui contribue à protéger la souveraineté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, permettant aux différents secteurs pertinents à la SSAN de prospérer (Axe 1. Politique) ;
- Assurer la disponibilité des biens et services nécessaires à l'atteinte de la souveraineté et sécurité alimentaire et de la nutrition à l'ensemble de la population, en temps normal et en situation d'urgence suite à un choc (Axe 2. Opérationnel) ;
- Assurer le renforcement des institutions et des capacités nationales afin qu'elles soient en mesure de financer, de coordonner et de gérer la mise en œuvre déconcentrée et décentralisée des mesures et Programmes Nationaux prioritaires des différents secteurs de la SSAN avec des mécanismes capables d'assurer la redevabilité des investissements (Axe 3. Institutionnel).

La PSNSSANH a été conçue comme un instrument pour concrétiser l'agenda 2030 et ainsi contribuer directement à la réalisation de l'ODD1 '*pas de pauvreté*', l'ODD3 '*bonne santé et bien-être*', l'ODD4 '*éducation de qualité*', l'ODD5 '*égalité entre sexes*', l'ODD8 '*travail décent et croissance économique*', l'ODD9 '*industrie, innovation et infrastructures*', l'ODD10 '*inégalités réduites*', l'ODD11 '*villes et communautés durables*', l'ODD 15 '*vie terrestre*' et l'ODD 16 '*paix, justice et institutions efficaces*'. De ce point de vue, les actions définies dans la feuille de route s'alignent sur la vision exprimée dans la PSNSSANH et les axes stratégiques sur lesquels elle s'appuie.

Le processus de transformation des systèmes alimentaires est évolutif et didactique. Il doit, par conséquent, faire objet d'évaluations périodiques. L'objectif de ce rapport est de dresser un état des lieux de la mise en œuvre de la feuille de route de 2021 à 2023 et de définir les orientations pour la période 2023-2025, en capitalisant sur les enseignements tirés.

# 1 Bilan de la mise en œuvre de la feuille de route de 2021 à 2023

## 1.1 Rappel des engagements pris par l'État haïtien à travers la déclaration ministérielle

L'État haïtien a confirmé, en septembre 2021, son engagement à : i) Assurer la stabilité politique et un environnement sécuritaire ; ii) Développer des outils financiers adéquats pour financer les systèmes alimentaires; iii) Concevoir des stratégies de valorisation plus productives et plus résilientes de nos territoires. Le gouvernement d'Haïti a mis en place une Commission Nationale Stratégique pour le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route ayant réuni les entités étatiques et de la Société Civile. Elle s'est chargée, notamment, de conduire des concertations permanentes pour définir les engagements des acteurs nationaux, une condition préalable au succès des actions à réaliser d'ici à 2024 et des réformes à entreprendre d'ici à 2030.

## 1.2 Bilan des interventions entre 2021 et 2023 par axe stratégique

L'État haïtien a effectivement matérialisé ses engagements à travers une feuille de route qui a retracé les grands axes et les grandes lignes d'actions en faveur de la transformation des systèmes alimentaires en Haïti. Cette feuille de route a visé, d'ici 2023, à : i) garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs, ii) Assurer une consommation et une production durable, iii) promouvoir des moyens de subsistance équitables, iv) renforcer la résilience à la vulnérabilité, aux chocs et au stress. Tous les deux ans jusqu'en 2030, un bilan mondial des réalisations des États Membres doit se faire, afin de stimuler des progrès continus. Les conclusions de ce bilan s'appuient sur des échanges en atelier avec les acteurs d'horizons divers (secteur privé, secteur public, Société civile, partenaires techniques et financiers), des données issues des programmes d'Investissements publics(PIP)<sup>1</sup>, sur des rapports de mise en œuvre des projets et programmes à travers les Ministères et sur des rapports d'études sur les filières/Chaines de valeur et les systèmes alimentaires en Haïti.

### 1.2.1 Garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs

#### État des prévisions

- Assurer l'autosuffisance alimentaire dans les principales filières de production agroalimentaires (filières céréales et légumineuses, tubercules, protéines animales, fruits et légumes, sucrerie et filières boissons);
- Mettre en place une politique de contrôle de qualité des produits alimentaires et de respect des normes nutritionnelles;
- Mettre en place un programme d'éducation nutritionnelle.
- Améliorer la redistribution de revenus tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire;
- Assurer la stabilité des prix des produits alimentaires de base;
- Réduire les pressions sur le budget alimentaire des ménages en facilitant l'accès aux services de base (éducation et santé);
- Mettre en place des filets de protection sociale au profit des groupes les plus vulnérables;
- Faciliter le retour dans la production alimentaire des jeunes en stimulant des transformations technologiques et la formation.

---

<sup>1</sup> Ministère de la Planification et de la Coopération Externe(MPCE) , Programmes d'Investissements Publics, Direction des Investissements Publics

## État de réalisations

Des projets de développement agricole et de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition ont été mis en place par le Gouvernement. On note :

- L'essor du développement de la Culture de la patate douce au niveau des Plaines des cayes, du Nord, des Gonaïves et de St-Raphael ;
- La relance de la filière café dans quatre grandes régions du pays (Grand 'Sud, Grand Nord, Centre et Artibonite),
- Le développement des filières céréalières, légumineuses et maraichères dans la Vallée de l'Artibonite et le développement des filières œufs et poulets de chair.

L'un des programmes importants mis en œuvre par l'Etat haïtien est le programme multisectoriel de Sécurité alimentaire et Nutritionnelle (PMSAN) qui a agi à la fois sur l'offre et la demande alimentaire dans ces zones d'intervention, à savoir le Nord-Ouest et le Haut Artibonite (Arrondissement de Gros Morne). Ce programme est riche en matière de gouvernance de la SAN, puisqu'il a été conçu selon une approche novatrice : l'approche intersectorielle qui indique les voies à suivre pour la mise en œuvre de la PSNSSANH.

Par ailleurs, le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) a renforcé ses mécanismes de contrôle et le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) a poursuivi son programme d'éducation nutritionnelle. Cependant, des travaux d'amélioration des réseaux d'accès aux marchés, entamés par le gouvernement, méritent encore d'être accélérés pour faciliter l'accès à une plus grande fraction de la population à des aliments sains et nutritifs.

Le gouvernement s'est aussi versé dans le terrassement et travaux confortatifs sur 2.1km pour le contournement de la ville de St-Raphael et dans la mise en œuvre du projet boucle du centre Artibonite. De plus, la gestion des crues et protection de la population contre les inondations-phase 2, la réhabilitation environnementale des communes de Petit-Trou de Nippes, Plaisance des Nippes, Miragoane, Anse-a-Veau et le quartier de Lièvre, Bassin Laquinte, Ticric et la relance de l'agriculture à Marigot, Bassin versant 16, Bassin versant Fesles phase-4 constituent un ensemble d'actions basées sur l'amélioration de l'accès physique dont le but est d'améliorer les infrastructures de production. Toutefois, la pérennisation de ces actions et leur appropriation par les communautés doivent être effectives.

Du point de vue de services de base ou de services nécessaires à la sécurité sanitaire et nutritionnelle, des projets d'Eau potable et d'Assainissement ont été mis en œuvre dans certains départements : Villes intermédiaires (Artibonite, Nord, Nord 'Est, Nord-Ouest, Sud, Sud' Est). Des programmes de Protection sociale à travers des transferts monétaires (Cash) aux ménages vulnérables dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 ont pu soutenir la consommation des plus vulnérables.

### **1.2.2 Passer à des modes de consommation et de production durable**

#### État des prévisions

- Renforcement du secteur de l'énergie dans certaines filières de production et de consommation de l'énergie en améliorant les techniques de production et de transformation de bois de feu et de charbon de bois;
- Mise en place d'un programme de développement des produits agro-forestiers ;
- Mise en place d'un programme de développement de la pêche durable;



- Promotion de produits de consommation courante réutilisables dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire;
- Promotion de la conscience environnementale de la population ;
- Mise en place d'un programme de valorisation des déchets dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

### État des réalisations

Dans le souci d'assurer une consommation et une production durable, le gouvernement a mis en œuvre un ensemble de projets. Trois programmes retiennent l'attention : le programme de développement de la pêche durable, le programme de développement des produits agro-forestiers et celui de la promotion de la conscience environnementale de la population. Le projet de développement de la pêche durable a été mis en œuvre dans le grand sud et a privilégié trois domaines d'intervention : i) le renforcement institutionnel et du système d'informations halieutiques, ii) les infrastructures publiques, iii) le renforcement des capacités des acteurs locaux. Ce programme, selon le rapport d'évaluation réalisé par le MARNDR, a conduit à une augmentation substantielle des revenus des pêcheurs dont les captures ont quintuplé. Cela se traduit en même temps par une baisse des prix des poissons devenus plus accessibles aux populations habitant le littoral et les zones proches des sites de pêche. L'accroissement des revenus des pêcheurs et des marchandes est établi et confirmé partout dans les sites du programme (Anse d'Hainault, Dame Marie, Abricot, Pestel, sur les communes de la Côte sud, dans le sud-est à Bainet, Belle Anse, Marigot, Cayes-Jacmel, etc.). La mise à l'échelle d'un tel programme est importante pour améliorer de manière durable les conditions de sécurité alimentaire de la population.

Dans le domaine agro-forestier, un Programme d'Innovation Technologique en Agriculture et en Agroforesterie (PITAG) et un projet de soutien à l'agroforesterie dans les bassins caféiers (Projet LEVEKAFE) ont été mis en œuvre.

Le PITAG a pour but de renforcer la sécurité alimentaire et d'augmenter les revenus agricoles des petits exploitants dans les régions ciblées en Haïti. Ses objectifs en matière de développement agricole sont d'accroître la productivité agricole et d'améliorer l'utilisation du capital naturel par l'adoption de techniques durables. Il soutient dans les départements du Nord, du Nord 'Est, du Sud et de la Grand 'Anse la recherche agricole, génère des technologies agricoles performantes et adaptées dans ces zones, et fournit des appuis financiers directs aux agriculteurs via des bons d'achat/la promotion et l'adoption de technologies agricoles. Quant au projet LEVEKAFE, il appuie le renforcement des systèmes paysans agro-forestiers à base de café et de cacao à partir des mesures structurelles et financières d'accompagnement locales des filières et des mesures de renforcement institutionnel des acteurs de ces filières.

Du point de vue environnemental, certaines réhabilitations ont eu lieu dans les communes de Petit Trou de Nippes, de Plaisance, de Miragôane et d'Anse-à Veau, elles ont pu améliorer la qualité de vie des habitants.

### 1.2.3 Promouvoir des moyens de subsistance équitables

#### État de prévisions

- Réduire les inégalités dans l'accès aux ressources productives entre les sexes dans les différentes composantes des systèmes alimentaires ;
- Réduire les inégalités dans l'accès aux services de base et aux ressources productives entre les milieux de résidence (urbains et ruraux) ;
- Promouvoir l'équité fiscale (Les personnes les plus pauvres ou à revenus moyens qui dépensent davantage dans l'acquisition des biens alimentaires ne doivent plus supporter le fardeau fiscal qui doit être porté par les individus à revenus élevés) ;
- Réaliser la réforme du système de protection sociale pour une amélioration des conditions de vie des travailleurs dans le système alimentaire.

#### Etat de réalisations

Certains projets sont mis en œuvre par le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) pour faciliter l'accès des femmes aux ressources productives. Le MCFDF a pu offrir un accompagnement aux femmes du département des Nippes, impactées par le séisme d'août 2021, dans la transformation du fruit à pain (l'arbre véritable) en ses différents dérivés et du cacao en chocolat. Il a aussi accompagné les femmes du Grand Sud dans le secteur artisanal en vue d'assurer leur autonomisation économique.

Des réformes fiscales destinées à réduire les impôts à la consommation n'ont pas été mises en œuvre, alors que le système fiscal haïtien mise davantage sur ces impôts indirects plus faciles à recouvrer que les impôts sur les revenus. Ces impôts qui ne sont pas perçus en fonction du niveau de vie du contribuable sont régressifs et tendent, par conséquent, à aggraver les inégalités existantes.

Par ailleurs, pour renforcer le système de protection sociale, le Gouvernement a élaboré la Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociale (MAST, 2021) . Ce plan poursuit trois objectifs majeurs : i) Casser la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté multidimensionnelle en offrant aux plus pauvres les moyens d'assurer le développement de leurs enfants ; ii) créer les conditions pour que chaque personne puisse construire la capacité d'agir pour son autonomie personnelle, l'amélioration de ses moyens d'existence et le plein exercice de son rôle de citoyen. ; iii) Créer les conditions de l'égalité entre les personnes en tenant compte des relations de genre, des milieux de résidence, des situations de handicap et d'autres conditions de vulnérabilité. Ce plan commence à être mis en œuvre, avec l'appui financier de certains bailleurs. Mais comme pour tous les autres plans nationaux, la mobilisation des ressources reste un défi.

## 1.2.4 Renforcer la résilience à la vulnérabilité aux chocs et au stress

### Etat des prévisions

- Construction des infrastructures de base résilientes (Infrastructures de transport, Canaux d'irrigation, Centrales électriques, Centres de stockage, de conditionnement et de distribution, Ports) ;
- Aménagement des bassins versants surtout dans les zones de production les plus vulnérables aux catastrophes naturelles ;
- Accroissement des capacités de préparation et de réponse aux crises aux niveaux national et régional ;
- Meilleure gestion des bases du système alimentaire (ressources naturelles, matériel génétique, nouvelles espèces, variétés, ex. café, pois d'angole,) ;
- Appui à la recherche et aux innovations pour le développement des variétés climato-résilientes ;
- Mise en place d'un système d'assurance au profit des producteurs dans le secteur agricole ;
- Veille climatique et système d'alerte précoce ;
- Systèmes alimentaires à faible émission de carbone/Promotion de l'agroforesterie (séquestration de carbone, entre autres) ;
- Protection des écosystèmes marins et côtiers (mangroves, récifs coralliens, etc.) ;
- Changements dans les habitudes alimentaires (valorisation de plantes orphelines, ex. igname) ;
- Amélioration de la gouvernance et du cadre légal en lien avec le système alimentaire ;
- Protection des espaces agricoles.

### Etat des réalisations

Dans le souci d'assurer une consommation et une production durable, le gouvernement a mis en œuvre un ensemble de projets d'adaptation aux effets des changements climatiques et d'amélioration de la productivité des cultures et des sols (Saint-Marc, Plaine des Cayes, St-Raphael, Kenscoff, Ferrier, ...). Ces derniers ont eu pour effet de renforcer la technicité dans le secteur de la production. Le projet d'appui à la recherche et aux innovations pour le développement des variétés climato-résilientes ainsi que le développement d'un certain nombre de filières sont pertinents pour renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité aux chocs.

D'autres projets de gestion et d'aménagements des bassins versants sont à souligner. D'abord, notons le projet d'Aménagement et protection des bassins versants du morne de l'Hôpital surplombant toute la partie Sud de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Aussi, le Projet Territoires Productifs et Résilients (TPR) qui a conduit à un ensemble d'interventions qui ont eu le mérite d'impacter positivement les conditions de vie des paysans. On peut citer : 1) Financement de paquets techniques pour 3000 bénéficiaires ; 2) Mise en place et fonctionnement de 50 Champs Ecoles Paysans ; 3) Réhabilitation de la piste agricole de Charlier 4) Protection des aires entourant les sources / Reboisement ; 5) Construction de 50 citernes familiales ; 6) Restauration de l'infrastructure verte de mangrove ; 7) Travaux de Curage, Reprofilage, Endiguement et Gabionnage.

Par ailleurs, des efforts sont faits pour le développement des services d'assurance en Haïti à travers le Projet SYFAAH. Plus de 80, 000 entrepreneurs ont accès à des services financiers et d'assurances agricoles. Il s'agit d'un programme innovant dans le secteur agricole mais son déploiement et sa pérennisation à grande échelle restent un défi.

Ces projets (MPCE, 2023) mis en œuvre par l'Etat haïtien sont en général cohérents avec les cinq axes stratégiques et activités retenues dans la feuille de route (**voir Annexe 1**) pour transformer les systèmes alimentaires. Cependant, ils n'ont pas eu d'effets significatifs sur les variables de sécurité alimentaire et nutritionnelle, encore moins sur les variables socioéconomiques et les paramètres environnementaux. Bien au contraire, on a assisté à une augmentation de l'insécurité alimentaire entre 2021 et 2023 et à l'enlisement de l'économie haïtienne dans la dépression (le taux de croissance du PIB a oscillé entre -3.3% et -1.7% entre 2020 et 2022). On pourrait évoquer trois raisons pour expliquer le manque de résultats probants durant cette première période de mise en œuvre de la feuille de route : i) es investissements destinés à la transformation des systèmes alimentaires ne sont pas à la hauteur des enjeux et des cibles (plus spécifiquement les ODD) définis ; ii) l'approche de mise en œuvre a privilégié l'exécution d'un ensemble de projets et programmes disséminés sur le territoire national, en dehors d'un cadre de politiques publiques globales, cohérentes et axées sur les résultats ; iii) un cadre institutionnel déficient et un environnement sociopolitique peu favorable aux initiatives entrepreneuriales et à la mise en œuvre des projets et programmes. L'effort national en termes d'investissements dans la transformation des systèmes alimentaires reste faible. En effet, les données du MPCE montrent que moins de 4% du Budget national a été investi dans les interventions prévues. Coté système financier, des programmes adaptés aux besoins d'investissements du secteur agroalimentaire n'ont pas été mis en place. Coté gouvernance, les mesures attendues pour assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des actions inscrites dans la feuille de route n'ont pas été prises.

### 1.3 Initiatives et collaborations notables

Il est difficile de capitaliser sur des collaborations et des partenariats stratégiques notables, puisque la feuille de route n'a pas été largement appropriée par les acteurs économiques et sociaux. En revanche, un consensus lors des ateliers d'évaluation et de révision de la feuille de route, s'est dégagé sur un ensemble d'initiatives encourageantes, lesquelles méritent d'être mieux documentées pour une mise à l'échelle. On retient :

- Développement des filières racines et tubercules / Production durable de tuteurs d'ignames / Systèmes agroforestiers à base de cacao et de café (approche par filière);
- Multiplication d'entreprises spécialisées dans la bio-fertilisation (compost);
- Création d'un espace de dialogue servant de tremplin à l'innovation;
- Nouvelle technique de cuisson facilement reproductible sur une plus vaste échelle;
- Alternative énergétique pour des secteurs clés tels : eau et agriculture / système de pompage solaire / système goutte-à-goutte;
- Utilisation de matériels recyclés pour compenser la limitation de surface (Culture en pots, dans des pneus sur des toits ou autres espaces domestiques pour des cultures des fruits et de légumes);
- Revalorisation des déchets plastiques;
- Développement de partenariat entre producteurs et vendeurs / Bon d'achat pour intrants agricoles;

- Développement de bonnes pratiques à partir des jardins créoles, production de semences par les femmes et la fermentation du cacao;

#### 1.4 Leçons apprises

La mise en œuvre de la feuille de route est riche en enseignements, lesquels pourrait-t-on mettre à profit pour optimiser les résultats du plan d'action de 2023-2025. On peut citer :

- Mettre plus d'emphasis sur les ressources nationales (investissements publics et privés);
- Développer des partenariats stratégiques pour contourner certains obstacles (liés au financement des systèmes alimentaires ; aux problèmes d'accès aux marchés, de changements climatiques, etc.)
- Nécessité de construire une vision nationale et de développer des politiques publiques cohérentes ;
- Veiller à une trop grande dispersion des ressources sur le territoire national, ce qui limiterait l'efficacité et l'impact des investissements dans les systèmes alimentaires, donc sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Nécessité de construire des mécanismes institutionnels et de renforcer la gouvernance de la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle (SAN) pour mieux coordonner les efforts et optimiser les résultats dans ce secteur;
- Se focaliser sur des actions à effets multiplicateurs rapides compte tenu de la rareté des ressources, des besoins illimités et des attentes de la population;
- Nécessité d'orienter des investissements privés vers des créneaux tournés vers le marché local ;
- Placer le secteur textile, comme le secteur agroalimentaire, au cœur des enjeux environnementaux par la mise sur le marché et/ou la création de biens recyclables et la valorisation des déchets.

#### 1.5 Évaluation actuelle de la transformation des systèmes alimentaires

Les éléments décrits ci-après permettent d'évaluer la transformation actuelle des systèmes alimentaires (FAO, UE et CIRAD, 2022).

- a. Forces
  - Existence de marché niche pour une poignée de produits dérivés (huiles essentielles, Rhum, Bière/ Prestige, fève de cacao) et d'autres produits d'exportations comme la mangue et le café ;
  - Un fort potentiel agroécologique permettant une forte complémentarité entre cultures vivrières et un lissage des contraintes de saisonnalité des produits agricoles.
- b. Faiblesses<sup>2</sup>
  - Un système alimentaire encore handicapé par une productivité agricole des plus faibles au monde (CIRAD, 2016). Ce qui traduit tout le fossé en termes de déséquilibre entre

---

<sup>2</sup> Tous ces facteurs qui entravent le développement du secteur agricole ne sont que la résultante de la déficience des investissements dans ce secteur et des politiques économiques inadaptées (abaissement des tarifs douaniers à des niveaux inégalés, exposant les producteurs nationaux à la concurrence des importateurs très puissants).

l'offre alimentaire locale et la demande domestique en constante augmentation sous l'effet de la croissance démographique ;

- Des capacités de transformation très limitées entraînant des pertes alimentaires énormes et une dépendance quasi-totale aux importations des produits dérivés ;
- Infrastructures de production déficientes ;
- Capacités techniques/Outillage/capacités d'innovations limitées;
- Un désengagement des jeunes générations dans les activités agricoles, ce qui entraîne une pénurie de main-d'œuvre ;
- Problème foncier pour mettre en œuvre certaines activités (mise à disposition de terrain) ;
- Instabilité politique/ Absence de volonté politique/Manque d'encrage institutionnel/Déficit de gouvernance ;
- Faible capacité de régulation des pouvoirs publics.

c. Menaces

- L'urbanisation non planifiée et incontrôlée qui restreint de plus en plus l'espace cultivable dans les plaines, notamment dans les grandes zones de production. Ce qui contraint à la mise en culture des terres de moins en moins fertiles ;

d. Opportunités

Le régime alimentaire de la population se concentre globalement sur la consommation des produits céréaliers, notamment la consommation de riz. Cependant une transition commence à s'opérer dans les habitudes alimentaires (CIRAD, 2016) de la population, tendant à substituer certains produits animaux aux produits végétaux et à exprimer leurs préférences pour certains produits au détriment d'autres produits. Cela se traduit en moyenne annuelle par une croissance de plus de 4% sur la période 2000-2013 pour des produits comme la viande de poulet, les tomates, les pommes de terre, les patates douces, les légumineuses. Les produits halieutiques accusent aussi une augmentation de la demande per capita, de même la consommation d'igname au détriment de la banane plantain. La demande du riz est surtout soutenue par la croissance démographique. Par contre, si la consommation per capita du maïs, sous la forme de maïs moulu ou semoule de maïs tend à baisser, cette filière compte le plus grand nombre de chaînes de valeur et demeure par conséquent une filière des plus stratégiques pour le développement de l'agro-industrie en Haïti et ainsi répondre aux besoins de consommation de masse.

Ces changements dans les habitudes alimentaires permettent de pointer du doigt les filières à prioriser dans le cadre de la transformation des systèmes alimentaires, en vue de satisfaire la demande domestique. Quant aux filières à développer pour diversifier l'offre exportable, il y a lieu de retenir la filière avocat et la filière pain à fruit (produit connu sous le nom de l'arbre véritable en Haïti). Tandis que le prix du café tend à chuter sur le marché international au cours des trois dernières décennies, le prix de l'avocat sur le marché international affiche une tendance à la hausse. La part de marché du fruit à pain tend augmenter de plus en plus sur le marché international.

De ce qui précède, les cinq filières suivantes sont à promouvoir prioritairement : **i) Filière élevage (viande, Poulets de chair, œufs...), ii) Filière pêche, iii) Filières céréales (surtout le maïs), iv) Filières racines et tubercules/Fruit à pain, filières légumineuses.**

## 2 Révision de la feuille de route : Plan d'actions 2023-2025

### 2.1 Priorités stratégiques

#### 2.1.1 Objectifs à atteindre d'ici à 2030

D'ici 2030, les actions inscrites dans la feuille de route de 2021 destinées à transformer les systèmes en Haïti doivent contribuer à l'atteinte des 11 ODD suivants :

- a. Éliminer la pauvreté.
- b. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- c. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
- d. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.
- e. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.
- f. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
- g. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
- h. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- i. Établir des partenariats stratégiques pour renforcer les capacités d'actions en vue d'atteindre les ODD.

#### 2.1.2 Objectifs à atteindre d'ici à 2025

Pour 2025, on se focalise sur les besoins les plus urgents de la population et des cibles qui sont plus facilement atteignables. Ce qui porte à retenir ces trois cibles pour concentrer nos efforts :

- a. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- b. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.
- c. Établir des partenariats stratégiques pour renforcer les capacités d'actions en vue d'atteindre les ODD.

Les deux premiers objectifs se rattachent aux objectifs de la PSNSSANH, qui vise, entre autres, à garantir la disponibilité des biens et services nécessaires à l'atteinte de la souveraineté et sécurité alimentaires et de la nutrition à l'ensemble de la population, en temps normal et en situation d'urgence suite à un choc. **Cependant, de manière spécifique, on cherche d'ici à 2025 à :**

- i) Réduire la proportion de personnes atteintes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition de **5 à 10%**,
- ii) Augmenter la proportion de la population ayant accès à l'eau et aux services d'assainissement de **10 à 15%**,
- iii) Augmenter la production dans les filières déjà proches de l'autosuffisance alimentaire (maïs, bananes, racines et tubercules, les volailles et les petits ruminants),

- iv) Réduire la dépendance aux importations dans les filières fortement déficitaires : Riz, farines, Légumineuses, viandes de poulet, Œufs .....).

### 2.1.3 Résultats attendus d'ici à 2025

Cinq résultats sont visés pour atteindre les cibles :

- a. R1 : Des programmes d'appui à la croissance de l'offre alimentaire dans les filières ciblées sont mis en œuvre ;
- b. R2 : Des programmes de soutien à la demande des produits alimentaires locaux (soutien à la consommation/via les filets de protection sociale au profit des groupes vulnérables) sont soutenus ;
- c. R3 : Un cadre institutionnel/légal pour améliorer la gouvernance de la SAN ainsi qu'un budget programme SAN sont créés ;
- d. R4 : Des réformes (fiscales, commerciales et financières) nécessaires à la transformation des systèmes alimentaires mises en œuvre ;
- e. R5 Des partenariats et des alliances stratégiques sont développés pour accroître les investissements dans les systèmes alimentaires.



#### 2.1.4 Les leviers et actions prioritaires pour la période 2023-2025

Une analyse de la pertinence des actions préconisées dans la feuille de route 2021 a été effectuée lors de la tenue de l'atelier de réflexions (du 13 au 15 juin 2023) destinée à évaluer cette feuille de route. Les acteurs impliqués dans la transformation des systèmes alimentaires ont jugé nécessaire de reconduire, à quelques modifications près, les actions prescrites dans ce cadre stratégique dans le cadre de l'agenda de 2030. Ces actions sont décrites à l'intérieur des axes retenus (**voir annexe 1**). Cependant pour la période 2023-2025, un ensemble de leviers et d'actions prioritaires sont préconisés pour induire des changements significatifs dans les systèmes alimentaires et atteindre les cibles visées :

- a. Priorisation des grands bassins de production (les zones à fort potentiel en termes de productivité avec une politique d'extension des surfaces agricoles utiles) pour le développement des filières vivrières et animales ciblées;
- b. Développement des infrastructures d'irrigation, de conditionnement/ de transformation, des logistiques de distribution, des services de soutien dans ces bassins de production pour une augmentation de la productivité;
- c. Appui au développement des services de vulgarisation des paquets techniques améliorés au niveau des grands bassins de production et aux travaux de recherche et de vulgarisation pour le contrôle des pathologies animales (pestes) et des maladies végétales;
- d. Amélioration des services routiers et de cabotage pour faciliter la circulation des produits;
- e. Politiques de soutien à l'emploi dans les filières agroalimentaires /non alimentaires et à la formation professionnelle : Energie verte, Mécaniques-Équipements agricoles, Services agricoles/Services vétérinaires, Recyclages/valorisation des déchets, Technologies alimentaires (chimie alimentaire, microbiologie alimentaire, innovation/ création de nouveaux produits, innocuité des aliments, système de traçabilité alimentaire);
- f. Mise en œuvre d'un programme d'appui aux services de base nécessaires à la sécurité sanitaire et nutritionnelle (Eau, Assainissement.....);
- g. Mise en œuvre d'un programme d'appui à l'utilisation de l'énergie propre à toutes les étapes de création des valeurs ajoutées ;
- h. Mise en place d'un programme de soutien à la demande des produits alimentaires locaux (soutien à la consommation/via les filets de protection sociale au profit des groupes vulnérables);
- i. Mise à l'échelle des innovations marquantes/bonnes pratiques entre 2021 et 2023 (système de pompage solaire, Tendances à la bio-fertilisation, à la revalorisation des déchets plastiques, Production durable de tuteurs d'ignames/Système agroforestier à base de cacao et café, variétés climato-résilientes, développement de partenariat entre producteurs agricoles et vendeurs, Implication des femmes dans la production de semences et la fermentation du cacao, nouvelles techniques de cuissons, etc.);
- j. Renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques et de réponses aux urgences des communautés (pour atténuer l'effet des chocs sur les groupes vulnérables, pour réduire les pertes et dommages et ainsi sécuriser les investissements dans les systèmes alimentaires);
- k. Élargissement de la couverture d'assurance dans le domaine agroalimentaire;
- l. La mise en place des réformes financières pour appuyer le développement des fonctions d'intermédiations (transformation et commerce) au sein des systèmes alimentaires en vue

de transformer les unités artisanales de transformation en unités agro-industrielles compétitives et les réseaux « madan Sara en prestataires de services modernes »

m. Mise en place d'une réforme fiscale s'appuyant sur les piliers suivants :

- Élargissement de l'assiette fiscale dans une perspective d'assainissement des finances publiques et de stabilité macroéconomique (stabilité des prix et du taux de change);
- Réduction des impôts régressifs préjudiciables aux groupes/individus les plus vulnérables ;
- Application graduelle des Tarifs externes de la Caricom (TEC) pour certaines filières : Forte augmentation des droits de douane sur les importations des produits vivriers (Mais, Sorgho, banane, Tubercules et légumineuses) dans lesquels Haïti est auto-suffisante ou se rapproche de l'autosuffisance;
- Relèvement progressif des taxes à l'importation sur certains produits pour éviter de fortes poussées inflationnistes : riz, huile, sucre, farine, viande de poulet, saucisse et salami ;
- Programme de subvention ciblée pour les filières prioritaires.

## 2.2 Stratégie de mise en œuvre

### 2.2.1 Approche préconisée

L'approche préconisée pour la mise en œuvre de la feuille de route est l'approche intersectorielle. Cette approche tient compte du caractère multidimensionnel de la transformation des systèmes alimentaire. Elle consiste à prendre en compte dans une même intervention les différents enjeux associés à cette transformation. Les différents axes proposés pour assurer la transformation des systèmes alimentaires sont interreliés. Alors, la recherche de synergie dans les actions sectorielles peut en améliorer l'efficacité et l'efficience. C'est de la coordination des actions liées aux différentes dimensions de la SAN que peuvent venir les synergies entre les différents secteurs en vue de résoudre les problèmes d'insécurité alimentaire et de malnutrition, les problèmes socioéconomiques et environnementaux. Il est donc évident que l'approche intersectorielle renvoie à des mécanismes d'orientation et de planification conjointe, de conception, d'exécution et de gouvernance de programmes conjoints entre plusieurs secteurs.

Cette approche nouvelle en Haïti est expérimentée à travers deux projets pilotes : le Programme Multisectoriel de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PMSAN, 2023) mis en œuvre par l'Union Européenne sur les fonds du XIème FED entre 2017 et 2023 ; le « Programme Multisectoriel pour l'apaisement et la réinsertion sociale des groupes vulnérables », en cours d'exécution, sous la coordination du Ministère des Affaires Sociales et du Travail. Cependant, la mise à l'échelle de cette approche pose le problème de la coordination intrasectorielle et intersectorielle, et celui du renforcement des structures décentralisées. Elle implique aussi un changement d'approche de la part des partenaires techniques et financiers en Haïti. Le PMSAN (2023) a présenté tout un cahier de charge pour la mise en œuvre de cette approche à travers la PSNSSANH.

## 2.2.2 Dispositions institutionnelles

### a. La mise en place du CISSAN

La feuille de route pour la transformation des systèmes alimentaires est ancrée dans la PSNSSANH. Les dispositions institutionnelles prévues pour la mise en œuvre de cette politique sont des jalons indispensables pour accompagner ce processus de transformation. L'adoption du projet de loi portant création du Conseil Interministériel de Souveraineté, de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (CISSAN) garantit l'ancrage institutionnel nécessaire pour influencer et coordonner les politiques publiques liées à la SAN. Le Projet de loi prévoit le fonctionnement d'un conseil interministériel et d'un secrétariat technique efficient et efficace pour assurer la mise en œuvre des programmes de sécurité alimentaire et Nutritionnelle.

Le Conseil Interministériel, un organe d'orientations stratégiques, présidé par le Premier Ministre, est composé de ces sept ministères clés qui peuvent fortement influencer la mise en œuvre des programmes de la SAN : le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural(MARNDR), le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe(MPCE), le Ministère de l'Économie et des Finances(MEF), le Ministère des Affaires Sociales et du travail(MAST), le Ministère de la Santé Publique et de la Population(MSPP), le Ministère des Travaux publics, des Transports et de Communication(MTPTC) et le Ministère à la Condition Féminine et aux droits des femmes (MCFDF). La Primature et ces sept ministères sont responsables de la mise en œuvre de la PSNSSANH (PMSAN, 2023) à hauteur de 85%, le MARNDR comptant à lui seul pour 27%. Quant au Secrétariat Technique, il est l'organe d'exécution des décisions du CISSAN, selon le projet de loi. Rattaché à la Primature, il approuve les Fiches d'Identification Opérationnelle de Projets (FIOP) pluriannuelles pertinentes aux Programmes Nationaux de la PSNSSANH ainsi que les rapports d'activités ; il assure la coordination, l'harmonisation et l'évaluation d'impacts des interventions.

### b. La création d'un budget programme

La PSNSSANH s'appuie sur les 25 programmes nationaux prioritaires. Les actions inscrites dans les cinq axes retenus pour assurer la transformation des systèmes alimentaires s'alignent sur ces programmes. Il reste à : i) prendre en compte dans ces programmes les priorités stratégiques définies pour la période 2023-2025, ii) créer les conditions d'implémentation de l'approche intersectorielle. Pour la mise en œuvre de la feuille de route à travers les programmes nationaux, la création d'un budget programme par le biais de la loi des finances s'avère nécessaire. Un tel budget se prête mieux au suivi des performances par rapport aux objectifs fixés et peut donc améliorer l'efficacité dans la livraison des services publics. Cependant, la mise en place de ce budget passe par un programme de renforcement des capacités de tous les acteurs de la SAN à tous les niveaux de la mise en œuvre.

### c. Renforcement du système d'audit, de contrôle, suivi-évaluation de l'Administration publique pour la SSAN

Le système d'audit actuel, de contrôle, de suivi de l'Administration publique ne facilite pas une mise en œuvre efficace et efficiente de l'action gouvernementale en générale, en particulier dans le secteur SAN. Il faut donc un renforcement de ce système tant au niveau central qu'au niveau décentralisé pour :i) une augmentation du taux d'exécution des programmes (ce qui suppose une meilleure maîtrise des procédures administratives par certaines UEP, notamment les procédures

des bailleurs, une augmentation du personnel qualifié au niveau de l'Administration publique, la disponibilité d'un système d'information performant), ii) une rationalisation des dépenses publiques et des résultats plus probants, iii) une amélioration de l'efficacité des FIOP, IV) interconnexion des bases de données.

#### d. La coordination de l'Aide externe

Il est tout aussi important de Renforcer la coordination de l'aide externe au niveau des secteurs concernés par la SSAN et au niveau intersectoriel afin de maximiser les synergies de l'aide externe et de les aligner sur les priorités et processus nationaux. Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route, nous reprenons ici les quatre modalités d'appui préconisées par la PSNSSANH pour appuyer les programmes nationaux :

- ✓ Alignement des modalités de mise en œuvre des opérations des partenaires. Les partenaires techniques, agences techniques et les ONG alignent leurs opérations sur les modalités opérationnelles de chaque Programme National. A titre d'illustration, pour le Programme National de cantine scolaire (PNCS), les partenaires du programme et les opérateurs, alignent leurs opérations sur le Manuel d'Opération du PNCS.<sup>3</sup>
- ✓ Appui technique et financier aux 'Programmes Nationaux'. Les Unités de Gestion des Programmes Nationaux (UGPN)<sup>4</sup>, détenant le pouvoir d'ordonnancement pour la mise en œuvre des Programmes Nationaux, peuvent recevoir les contributions financières et techniques des partenaires.
- ✓ Appui technique et financier au 'budget programme SSAN'. Le secrétariat technique, détenant le pouvoir d'ordonnancement du budget SSAN, peut recevoir la contribution de l'aide externe en appui au 'budget programme SSAN' et les attribue aux 'Programmes Nationaux' éligibles.
- ✓ Appui budgétaire avec une labélisation 'SSAN'. Les contributions se font à travers le MEF et les mécanismes du 'budget programme SSAN', le CISSAN et le Secrétariat technique assurent la coordination interne sur l'utilisation des ressources financières.

#### e. Renforcement de la capacité de gestion de la SAN au niveau décentralisé

Pour la mise en œuvre du plan, le renforcement de la capacité de gestion de la SAN au niveau décentralisé s'avère nécessaire. Cela implique le renforcement des tables sectorielles départementales et des tables de concertation. Ces tables faciliteront la coordination des interventions de la SAN aux niveaux départemental et communal.

### 2.2.3 **Stratégies de communication et sensibilisation**

La définition d'une stratégie de communication et de sensibilisation est l'un des piliers de la mise en œuvre de ce plan. Il sera essentiel de recourir à une approche rigoureuse en matière de communication et de sensibilisation pour mieux conduire les acteurs dans le domaine agroalimentaire à s'approprier de la feuille de route et à intégrer les enjeux associés à la transformation des systèmes alimentaires dans leur planification. Les efforts en matière de communication et de sensibilisation s'appuieront sur les activités des chambres de commerce et d'industrie, les institutions financières, les activités de plaidoyer des organismes de droits

---

<sup>3</sup> MENFP, 2017a.

<sup>4</sup> Voir Axe 3.

humains, les plateformes d'organisations paysannes, les universités, les collectivités locales et sur le développement de solides relations avec les groupes organisés de la diaspora, les médias traditionnels et les médias en ligne. Les stratégies de communication privilégieront aussi les mécanismes de partage d'expériences et de données, tout en étant un instrument pour la constitution de partenariats et la construction de réseaux de sympathisants de l'approche préconisée pour la transformation des systèmes alimentaires.

#### **2.2.4 Importance de la collaboration et des partenariats**

La transformation des systèmes alimentaires dépend des actions d'une multitude d'acteurs qui interviennent à des niveaux différents. C'est de la synergie dans les actions que viendront les effets recherchés. La collaboration et les partenariats sont cruciaux à deux niveaux :

##### Au niveau national

L'établissement d'un dialogue permanent entre les acteurs qui interviennent dans les différentes composantes des systèmes alimentaires est un impératif pour : i) dégager les voies et moyens pour financer les actions; ii) définir les priorités dans l'allocation des ressources, iii) rechercher ensemble des solutions aux problèmes complexes. Les collaborations et les partenariats sont à envisager avec i) des entrepreneurs dans les différentes composantes des systèmes alimentaires; ii) les centres de recherche et les associations socioprofessionnelles/ organisations paysannes, iii) les organismes de droits humains; iv) des parlementaires après le retour à la normalité institutionnelle.

##### Au niveau international/régional

Il s'agit d'explorer, en plus de la Coopération Nord-Sud, toutes les voies de coopération Sud-Sud, pour le partage d'expériences/pratiques innovantes et de transferts de technologies; et même pour des appuis financiers. Les accords de partenariats peuvent aller plus loin, jusqu'aux accords d'échanges commerciaux.

#### **2.2.5 Mécanismes de suivi et d'évaluation**

Le suivi du plan sera assuré selon ce mécanisme :

- Tenue des réunions mensuelles avec les responsables de programmes nationaux;
- Animation des forums de discussion avec les acteurs d'horizons divers;
- Évaluation trimestrielle de l'état d'avancement des activités au niveau départemental;
- La réalisation des évaluations semestrielles;
- La réalisation des évaluations annuelles.

a. Tenue des réunions mensuelles

La feuille de route sera mise en œuvre à travers les programmes nationaux. A cette fin, un groupe de concertation des programmes nationaux sera créé. Le secrétariat technique du CISSAN se réunira mensuellement avec le groupe de concertation des ‘Programmes Nationaux’ et/ou Tables sectorielles pour discuter du niveau d’application du plan, identifier les contraintes liées à sa mise en œuvre et prendre des mesures de redressement nécessaires.

b. Animation des forums de discussion avec les acteurs d’horizons divers

Les forums de discussion sont des espaces d’échanges entre les acteurs d’horizons divers (secteur public, secteurs privés, Organisations paysannes, Universités, Organismes de droits humains) impliqués dans la transformation des systèmes alimentaires. Ils constituent des espaces de concertation permanents sur la transformation des systèmes alimentaires. Ces forums renseigneront le secrétariat technique sur les bonnes pratiques, les solutions novatrices, les obstacles liés à la transformation des systèmes alimentaires, les voies et moyens pour surmonter les obstacles et relever les défis. Ils se tiendront tous les trois mois.

c. Évaluation trimestrielle de l’état d’avancement des activités au niveau départemental;

Au niveau départemental, les tables sectorielles et de concertations organiseront des rencontres d’évaluation trimestrielles de la mise en œuvre de la feuille de route. Elles auront pour objectif de se renseigner sur les initiatives prises à l’échelle départementale, les obstacles à surmonter afin de prendre les mesures de redressement nécessaires.

d. Réalisation des évaluations semestrielles

Pour se renseigner sur les résultats obtenus, des évaluations semestrielles seront réalisées. A cette fin, des indicateurs de résultats sont définis (**voir annexe 2**) pour suivre les progrès accomplis. Les indicateurs de résultats sont liés à la mise en œuvre des activités et contribuent à l’atteinte des cibles fixées dans les objectifs spécifiques du plan. Les rapports partagés par les responsables des programmes nationaux constituent une source d’information pour suivre l’évolution de ces indicateurs. Les comptes rendus des forums de discussion alimenteront aussi les rapports semestriels. Les évaluations semestrielles permettront de prendre les dispositions nécessaires pour améliorer la performance dans la mise en œuvre du plan.

e. Les évaluations annuelles

Le plan d’action étant élaboré pour une période de deux ans, il doit faire objet d’évaluation annuelle. Les évaluations annuelles ont pour but de mesurer les changements induits par et dans la transformation des systèmes alimentaires. Les changements induits dans la transformation des systèmes alimentaires sont mesurés par des indicateurs d’impacts et sont reliés directement aux objectifs fixés dans le plan. Les changements induits par la transformation des systèmes alimentaires sont liés à l’atteinte des ODD. Les évaluations annuelles recourront à un ensemble d’enquêtes quantitatives (pour renseigner les indicateurs SAN et les ODD, **voir les annexes 3 et 4.**) et qualitatives pour à la fois mesurer les cibles et documenter les résultats associés à la transformation des systèmes alimentaires. Sur les deux ans, deux évaluations annuelles se réaliseront. La première évaluation donnera lieu à un ajustement du plan d’action 2023-2025 pour atteindre les cibles fixées. La deuxième évaluation tiendra lieu de bilan de la mise en œuvre du plan d’action et débouchera sur le plan d’action 2025-2027.

### 2.2.6 Besoins financiers et mécanismes de financement

Les investissements nécessaires à la mise en œuvre des actions prioritaires entre 2023 et 2025 s'élèvent à 812.8 millions de dollars américains par an, soit à 1.6 milliard de dollars américains sur la période. Il s'agit des coûts financiers de base à supporter pour induire des impacts significatifs dans les systèmes alimentaires en Haïti. Il est évident que ces coûts sont assez élevés par rapport à la réalité des finances publiques. Toutefois, il est possible de financer ces investissements avec un engagement plus important des acteurs qui soutiennent le développement des systèmes alimentaires. Pour un appui plus substantiel de l'Etat, l'élargissement de l'assiette fiscale s'avère nécessaire pour atteindre un taux de pression fiscale de 15% entre 2023 et 2025 et de 25% du PIB en 2030.

Des reformes financières devraient permettre via des garanties de la part de la Banque centrale de financer à des taux très bas les opérations de production destinées à satisfaire la demande des produits locaux en *soutien à la consommation des groupes vulnérables à travers les filets de protection*. Des accords tripartite pré-négociés entre l'État haïtien, des producteurs et des agences d'aides alimentaires semblent être une option pour financer des besoins alimentaires de l'ordre de 344.7 millions de dollars américains (**voir le budget, le point 3.1**). L'État haïtien créera les conditions pour que des producteurs obtiennent des facilités de crédit à des taux très bas (3 à 5% l'an) et fournit tous les services d'accompagnement nécessaires en appui à la production. Les bailleurs pourraient aussi encourager de telles opérations de production en supportant les programmes de facilitation de crédit. Ils pourraient aider à la mise en place des infrastructures. Les fonds communs des Nations Unies sont aussi à mobiliser pour soutenir les actions prioritaires identifiées pour la période 2023-2025. Quant aux agences d'aides, elles pourraient à travers des contrats négociés, faire des avances de fonds aux producteurs, avances qui les aideraient à constituer des fonds de roulement. **D'où la nécessité des partenariats/alliances stratégiques entre des acteurs majeurs pour induire des changements importants dans la transformation des systèmes alimentaires.**

## Budget annuel pour la mise en œuvre des actions prioritaires

Activités/Mesures	Budget En millions US
<b>1. Garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs (Axe 1)</b>	
<i>1.1 Développement des infrastructures de production, de conditionnement, des logistiques de distribution, des services de soutien dans les bassins de production pour une augmentation de la productivité et des revenus des agriculteurs</i>	
1.1 Réhabilitation et construction de périmètres irrigués :	36.8
<b>1.2</b> Recherche, formation et innovation technologique	13.9
1.3 Appui au développement des services de vulgarisation des paquets techniques améliorés au niveau des grands bassins de production	20
1.4 Réhabilitation des infrastructures rurales	8.4
1.5 Construction et entretien du réseau routier lié aux grands bassins de production	135
1.6 Amélioration des services routiers et de cabotage pour faciliter la circulation des produits	17.
1.7 Construction de marchés et de points d'abattage (PN-CMPA)	9.2
1.8 Bons d'intrants agricoles subventionnés pour les cultures vivrières (PN-BIAS)	15
1.9 Mise en place d'un programme d'appui à l'Élevage	5
1.10 Constitution d'un groupe de travail consultatif sur les tarifs agricoles dans le cadre de l'application des mesures commerciales	0.30
<i>1.2 Mise en place des services de base nécessaires à la sécurité sanitaire et nutritionnelle (Eau, Assainissement, Nutrition)</i>	30
<b>2. Passer à des modes de consommation et de production durable ( Axe 2)</b>	
2.1 Mise en place d'un de développement de la pêche durable	4
2.2 Mise en place d'un programme d'appui à l'utilisation de l'énergie propre à toutes les étapes de création des valeurs ajoutées	10
<b>3. Promouvoir des moyens de subsistance équitable (Axe 3)</b>	
<i>3.1 Mise en place d'un programme de soutien à la demande des produits alimentaires locaux (soutien à la consommation/via les filets de protection sociale au profit des groupes vulnérables)</i>	
3.1.1 Cantines scolaires basés exclusivement sur les produits locaux	270.1
3.1.2 Bons de produits alimentaires locaux destinés aux 'ultra-pauvres' et RUB (PN-BPAL)	66.30
Transferts alimentaires d'urgence aux ménages fortement affectés par un choc	3
3.1.3 Stock alimentaire de contingence (SAC)	5.3
<i>3.2 Appui au développement des fonctions d'intermédiations (transformation et commerce) au sein des systèmes alimentaires en vue de transformer les unités artisanales de transformation en unités agroindustrielles compétitives</i>	
<i>3.3 Mise en place d'un programme de soutien à la formation professionnelle (énergie verte, mécaniques-Équipements agricoles, services agricoles/Services vétérinaires, recyclages/valorisation des déchets, technologies alimentaires...) et à l'Emploi</i>	15
3.2.1 Mise en place de Micro-parcs (PN-MPARC) : 2.5	2.5
3.2.2 Appui au moyen de transformation de conditionnement/Commercialisation :	30



3.2.3 Mise en œuvre de la loi sur la fortification alimentaire	3
<b>4. Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress (Axe 4)</b>	
Mise en œuvre du plan d'adaptation aux changements climatiques	106
<b>4. Amélioration de la gouvernance de la SAN (Axe 4)</b>	
4.1 Mise en place progressive de la structure d'appui à la gouvernance de la SSAN	2.5
4.2 Renforcement du système d'audit de la SAN	2
4.3 Dispositif de suivi et d'évaluation de la feuille de route	2.7
<b>Total</b>	<b>812.8</b>

**Source : Calculs de l'auteur à partir des estimations financières annuelles pour la mise en œuvre de la PSNSSANH à travers les programmes nationaux. Ces investissements ont été calculés au taux de change de la gourde par rapport au dollar américain en 2018 et ajustés par un coefficient de variation des prix entre 2018 et 2023. Compte tenu des contraintes financières, les infrastructures routières doivent se concentrer autour des grands bassins de production. On les estime à 25% des besoins d'infrastructures routières pour relier l'ensemble des zones de production du pays.**

#### **2.2.7 Prochaines étapes**

Le gouvernement est en pleine période d'élaboration de budget, notamment du budget de l'exercice 2023-2024. Ce momentum est à saisir pour les actions de démarrage de la mise en œuvre du plan 2023-2025 ; sinon la première année d'exécution du plan sera compromise. Le calendrier (**voir annexe 5**) d'activités indique les activités à réaliser et les mesures à prendre au premier trimestre de l'exercice fiscal. Il s'agit de :

- i) Prendre un arrêté pour créer le CISSAN, la structure de gouvernance qui doit assurer la mise en œuvre de la feuille de route ;
- ii) Créer le budget SAN pour consolider des actions inter-ministérielles autour des programmes prioritaires nationaux prioritaires et de s'assurer de l'alignement de ces programmes sur les actions prioritaires définies dans la feuille de route ;
- iii) Prendre les mesures fiscales qui auront déjà des incidences sur le prochain budget ;
- iv) Organiser une rencontre stratégique immédiatement après le Sommet –bilan à Rome sur les engagements du Gouvernement et les options de financement du plan, dans le cadre de la conclusion des accords/alliances indispensables à la réussite du plan ;
- v) Procéder par le biais du secrétariat technique à la formation du groupe de concertation des programmes nationaux pour un suivi de ce plan.

## Conclusion

Les programmes mis en œuvre par l'Etat haïtien sont en général cohérents avec les axes stratégiques et activités retenues dans la feuille de route pour transformer les systèmes alimentaires. Cependant, ils n'ont pas eu d'effets significatifs sur les variables de sécurité alimentaire et nutritionnelle, encore moins sur les variables socioéconomiques et les paramètres environnementaux. Bien au contraire, nous avons constaté une augmentation de l'insécurité alimentaire entre 2021 et 2023 et l'enlisement de l'économie haïtienne dans la dépression (le taux de croissance du PIB a oscillé entre -3.3% et -1.7% entre 2020 et 2022). On pourrait évoquer trois raisons pour expliquer le manque de résultats probants durant cette première période de mise en œuvre de la feuille de route : i) Les investissements destinés à la transformation des systèmes alimentaires ne sont pas à la hauteur des enjeux et des cibles (plus spécifiquement les ODD) définis ; ii) L'approche de mise en œuvre a privilégié l'exécution d'un ensemble de projets et programmes disséminés sur le territoire national, en dehors d'un cadre de politiques publiques globales, cohérentes et axées sur les résultats ; iii) Un cadre institutionnel déficient et un environnement sociopolitique peu favorable aux initiatives entrepreneuriales et à la mise en œuvre des projets et programmes. L'effort national en termes d'investissements dans la transformation des systèmes alimentaires reste faible. En effet, les données du MPCE montrent que moins de 4% du Budget national a été investi dans les interventions prévues. Côté système financier, des programmes adaptés aux besoins d'investissements du secteur agroalimentaire n'ont pas été mis en place. Côté gouvernance, les mesures attendues pour assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des actions inscrites dans la feuille de route n'ont pas été prises. De plus, un déficit de diffusion et de vulgarisation de la feuille de route a été enregistré.

Certaines initiatives mises en œuvre dans certains projets de sécurité alimentaires paraissent prometteuses du point de vue de développement durable (recyclage/valorisation de déchets, recours à l'énergie propre, multiplication d'entreprises spécialisées dans la bio fertilisation, développement de bonnes pratiques à partir de jardins créoles ...). Elles peuvent faire l'objet d'une évaluation en vue d'une mise à l'échelle.

La mise en œuvre de la feuille de route est riche en enseignements. Elle nous a appris à être réalistes, à concentrer nos efforts sur des projets porteurs à effets multiplicateurs rapides, à miser davantage sur les ressources nationales, à développer une vision nationale de la transformation des systèmes alimentaires largement partagée pour des engagements collectifs, et à construire des partenariats stratégiques pour contourner les obstacles.

Les systèmes alimentaires actuels ont beaucoup de potentiels du point de vue d'agriculture biologique et disposent de chaînes de valeurs agroindustrielles (huiles essentielles, fèves de cacao, rhum, bières) et des produits comme la mangue très compétitifs sur le marché international. Mais Ils restent faiblement productifs et tributaires des importations alimentaires pour satisfaire la demande domestique en constante augmentation sous l'effet de la croissance démographique. Les efforts de transformation des systèmes alimentaires doivent prioriser les produits dont la demande continue de croître avec les changements d'habitudes de consommation de la population. Il s'agit des produits de filières animales et végétales comme les : i) Filière élevage (viande, Poulets de chair, œufs...), ii) Filière pêche, iii) Filières céréales (surtout le maïs), iv) Filières racines et tubercules/Fuit à pain, et v) filières légumineuses. Ces

produits sont au centre des priorités stratégiques pour 2023-2025. Des actions à effets multiplicateurs rapides sont préconisées afin d'atteindre les cibles visées. Elles soutiennent à la fois l'offre et la demande alimentaires pour induire les changements souhaités. Les leviers sur lesquels on doit agir prioritairement sont : les réformes économiques, la gouvernance et les alliances stratégiques.

La réussite de ce plan requiert des ressources considérables et l'engagement de tous. Si nos actions et nos ressources convergent vers un même but, on arrivera à créer de l'espoir et des opportunités pour la majorité. Du coup, Haïti contribuera valablement à **des systèmes alimentaires durables pour les populations, la planète et la prospérité qui permettront de prendre les diverses voies dans un voyage commun et atteindre les ODD.**

## Bibliographie

CIRAD. (2016). *Les filières agricoles Haïtiennes*. Paris.

FAO, UE et CIRAD. (2022). *Profils des systèmes alimentaires en Haïti, Activer la transformation durable et inclusive de nos systèmes alimentaires*. Rome, Bruxelles et Montpellier.

MAST. (2021). *Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociale(PNPPS)*. Port-au-Prince.

MPCE. (2023). *Programmes d'investissements Publics*, Direction des Investissements Publics, Port-au-Prince.

PMSAN. (2023). *Etablissement du Cahier des Charges pour la mise en oeuvre par l'Etat de l'approche intersectorielle de la SAN*. Port-au-Prince.

Primature. (2020). *Politique et Stratégie Nationales de Souverainete, de Securite Alimentaire et de Nutrition en Haïti*, Port-au-Prince.

## ANNEXE

### Annexe I : Les axes stratégiques retenus

#### **Axe 1 : Garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs ;**

- ✓ Assurer l'auto-suffisance alimentaire dans les principales filières de production agroalimentaires (filières céréales et légumineuses, tubercules, protéines animales, fruits et légumes, sucrerie et filières boissons)
- ✓ Mise en place d'une politique de contrôle de qualité des alimentaires et de respect des normes nutritionnelles.
- ✓ Mise en place d'un programme d'éducation nutritionnelle
- ✓ Améliorer la redistribution de revenus tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire
- ✓ Assurer la stabilité des prix des produits alimentaires de base
- ✓ Réduire les pressions sur le budget alimentaire des ménages en facilitant l'accès aux services de base (éducation et santé)
- ✓ Mettre en place des filets de protection sociale au profit des groupes les plus vulnérables.
- ✓ Faciliter le retour dans la production alimentaire des jeunes en stimulant des transformations technologiques et la formation.

#### **Axe 2 : Passer à des modes de consommation et de production durables**

- ✓ Mise en place d'un programme de développement des produits agro-forestiers
- ✓ Mise en place d'un programme de développement de la pêche durable (4 M)
- ✓ Promotion de produits de consommation courante réutilisables dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire
- ✓ Mise en place d'un programme d'appui à l'utilisation de l'énergie propre à toutes les étapes de création des valeurs ajoutées
- ✓ Mise en place d'un programme de valorisation des déchets dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire

#### **Axe 3 : Promouvoir des moyens de subsistance équitables**

- ✓ Mise en place d'un programme d'insertion des jeunes à travers un programme d'appui à l'entrepreneuriat et à l'éducation financière
- ✓ Réduire les inégalités dans l'accès aux ressources productives entre les sexes dans les différentes composantes des systèmes alimentaires

- ✓ Réduire les inégalités dans l'accès aux services de base et aux ressources productives entre les milieux de résidence (urbains et ruraux)
- ✓ Promotion de l'équité fiscale (Les personnes les plus pauvres ou à revenus moyens qui dépensent davantage dans l'acquisition des biens alimentaires ne doivent plus supporter le fardeau fiscal qui doit être porté par les individus à revenus élevés)
- ✓ Réforme du système de protection sociale pour une amélioration des conditions de vie des travailleurs dans le système alimentaire.
- ✓ Mise en place d'un programme de soutien à la formation professionnelle (énergie verte, mécaniques-Équipements agricoles, services agricoles/Services vétérinaires, recyclages/valorisation des déchets, technologies alimentaires) et à l'emploi...

#### **Axe 4 : Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress**

- ✓ Construction des infrastructures de base résilientes (Infrastructures de transport, Canaux d'irrigation, Centrales électriques, Centres de stockage, de conditionnement et de distribution, Ports)
- ✓ Aménagement des bassins versants surtout dans les zones de production les plus vulnérables aux catastrophes naturelles
- ✓ Accroître les capacités de préparation et de réponse aux crises aux niveaux national et régional
- ✓ Meilleure gestion des bases du système alimentaire (ressources naturelles, matériel génétique, nouvelles espèces, variétés, ex. café, pois d'angole,)
- ✓ Appui à la recherche et aux innovations pour le développement des variétés climato-résilientes
- ✓ Mise en place d'un système d'assurance au profit des producteurs dans le secteur agricole
- ✓ Veille climatique et système d'alerte précoce
- ✓ Systèmes alimentaires à faible émission de carbone/Promotion de l'agroforesterie (séquestration de carbone, entre autres)
- ✓ Protection des écosystèmes marins et côtiers (mangroves, récifs coralliens, etc.)
- ✓ Changements dans les habitudes alimentaires (valorisation de plantes orphelines, ex. igname)
- ✓ Amélioration de la gouvernance et du cadre légal en lien avec la protection des espaces agricoles
- ✓ Renforcement de la capacité de réponses des communautés aux urgences

## Annexe 2 : Dispositif de suivi des indicateurs de résultats

Activités/Mesures	Indicateurs	Sources
<b>1. Garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs (Axe 1)</b>		
<i>1.1 Développement des infrastructures de production, de conditionnement, des logistiques de distribution, des services de soutien dans les bassins de production pour une augmentation de la productivité et des revenus des agriculteurs</i>		
<b>1.1 Réhabilitation et construction de périmètres irrigués:</b>	Nbre de périmètres réhabilités et construits	Rapport de MARNDR
<b>1.2 Recherche, formation et innovation technologique</b>	Nombre d'innovations identifiées Nombre d'innovations vulgarisées	Rapport de MARNDR
<b>1.3 Appui au développement des services de vulgarisation des paquets techniques améliorés au niveau des grands bassins de production</b>	Nombre de paquets techniques identifiés et vulgarisés	Rapport de MARNDR
<b>1.4 Réhabilitation des infrastructures rurales</b>	Nombre de km de routes réhabilités	Rapports du MARNDR/MTPTC
<b>1.5 Construction et entretien du réseau routier lié aux grands bassins de production</b>	Nbre de km de routes réhabilités et construits	Rapport de programme/Projet
<b>1.6 Amélioration des services routiers et de cabotage pour faciliter la circulation des produits</b>		Rapport MTPTC
<b>1.7 Construction de marchés et de points d'abattage (PN-CMPA)</b>	Nombre de marchés et de points d'arbatrage construits	Rapports du MIT
<b>1.8 Bons d'intrants agricoles subventionnés pour les cultures vivrières (PN-BIAS)</b>		
<b>1.9 Constitution d'un groupe de travail consultatif sur les tarifs agricoles dans le cadre de l'application des mesures commerciales</b>	15 mesures tarifaires proposées	Rapport du groupe de travail
<i>1.2 Eau et Assainissement</i>	% accès à l'eau potable	Rapport de la DINEPA
<i>1.3 Mise en place d'un programme d'appui aux services nutritionnels</i>		
<b>2, Passer à des modes de consommation durables</b>		
<b>2.1 Mise en œuvre d'un programme de développement de la pêche durable</b>		
<b>2.2 Mise en place d'un programme d'appui à l'utilisation de l'énergie propre à toutes les étapes de création des valeurs ajoutées</b>	Loi sur l'utilisation de l'énergie renouvelable, % de producteurs et de transformateurs ayant accès à l'énergie propre	
<b>3 Promotion des moyens de subsistance équitable (Axe 3)</b>		
<i>3.1 Mise en place d'un programme de soutien à la demande des produits alimentaires</i>		

<i>locaux (soutien à la consommation/via les filets de protection sociale au profit des groupes vulnérables)</i>		
<b>3.1.1 Cantines scolaires basés exclusivement sur les produits locaux</b>	Nombre d'enfants bénéficiant de la cantine Quantité de produits locaux achetés/acheminés aux écoles % de produits locaux dans les menus	Rapports du PNCS
<b>3.1.2 Bons de produits alimentaires locaux destinés aux 'ultra-pauvres' et RUB (PN-BPAL)</b>	Nombre d'ultra-pauvres bénéficiant des bons alimentaires Nombre de bénéficiaires dans le RUB % de produits locaux	Rapports du MAST
<b>3.1.3 Transferts alimentaires d'urgence aux ménages fortement affectés par un choc</b>	Nombre de bénéficiaires suite à un choc Nombre de jours entre le choc et la réponse Quantité et valeur des aliments distribués	Rapports du MAST
<b>3.1.4 Stock alimentaire de contingence (SAC)</b>	Disponibilité de stock de contingence	Rapports de la DPC
<i>3.2 Appui au développement des fonctions d'intermédiations (transformation et commerce) au sein des systèmes alimentaires en vue de transformer les unités artisanales de transformation en unités agroindustrielles compétitives</i>		
<b>3.2.1 Mise en place de Micro-parcs (PN-MPARC) : 2.5</b>	Nbre de micro-parcs construits et nbre d'utilisateurs	Rapports du MARNDR/MCI
<b>3.2.2 Appui au moyen de transformation de conditionnement/Commercialisation :</b>		Rapports MARNDR
<b>3.2.3 Mise en œuvre de la loi sur la fortification alimentaire</b>	90% des aliments sont fortifiés selon la loi	Rapports du MSSP
<b>4. Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress (Axe 4)</b>		
<b>Mise en œuvre du plan d'adaptation aux changements climatiques</b>	Réduction des pertes et dommages dus au désastre, diminution du nombre personnes sinistrées	Rapports du MDE/DPC
<b>5. Amélioration de la gouvernance de la SAN</b>		
<b>5.1 Mise en place progressive de la structure d'appui à la gouvernance de la SSAN</b>	Le projet de loi publié dans le journal Le Moniteur	Ministère de la Communication
<b>5.2 Création du Budget programme SAN</b>	Un budget programme SAN est adopté	Rapports du MEF
<b>5.3 Renforcement du système d'audit de la SAN</b>	Les systèmes d'audit sont renforcés	Rapport du MPCE/MEF
<b>5.4 Dispositif de suivi et d'évaluation de la feuille de route</b>	Nombre de réunions mensuelles, nombre de forum de discussion, nombres de rapports semestriels et annuels	Rapport du Secrétariat technique



### Annexe 3 : Dispositif de Suivi des indicateurs d'impacts sur les systèmes alimentaires

Activités/Mesures	Indicateurs d'impacts sur les systèmes alimentaires	Sources
<b>1. Garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs (Axe 1)</b>		
1. 1 Développement des infrastructures de production, de conditionnement, des logistiques de distribution, des services de soutien dans les bassins de production pour une augmentation de la productivité et des revenus des agriculteurs	Rendement à l'hectare des principales cultures vivrières Taux de croissance de la production agricole, Part de la production agricole dans le PIB, % de réduction des coûts de transport, % de diminution des pertes post-récoltes Niveau d'approvisionnement des marchés % de variation des prix des produits alimentaires de base % de réduction des importations alimentaires % du coût du panier alimentaire	Rapports d'enquête du MARNDR, Rapports de la CNSA/ Données de l'IHSI
1.1 Réhabilitation et construction de périmètres irrigués:		
1.2 Recherche, formation et innovation technologique		
1.3 Appui au développement des services de vulgarisation des paquets techniques améliorés au niveau des grands bassins de production		
1.4 Réhabilitation des infrastructures rurales		
1.5 Construction et entretien du réseau routier lié aux grands bassins de production		
1.6 Amélioration des services routiers et de cabotage pour faciliter la circulation des produits		
1.7 Construction de marchés et de points d'abattage (PN-CMPA)		
1.8 Bons d'intrants agricoles subventionnés pour les cultures vivrières (PN-BIAS)		
1.9 Constitution d'un groupe de travail consultatif sur les tarifs agricoles dans le cadre de l'application des mesures commerciales		
1.2 Eau et Assainissement	Prévalence du retard de croissance (taille pour l'âge <-2 écart type) chez les enfants de moins de 5 ans  Prévalence de l'anémie (hémoglobine < 12 g/dl pour femmes non enceintes et < 11 g/dl femmes enceintes) chez les femmes en âge de procréer (15-49 ans)  Prévalence de la malnutrition aigüe (poids pour la taille <-2 écart type) chez les enfants de moins de 5 ans  % des femmes allaitant exclusivement  % des femmes ayant accès aux services de PF	Rapports du MSPP, Rapport de la CNSA
1.3 Mise en place d'un programme d'appui aux services nutritionnels		
<b>2, Passer à des modes de consommation et de production durables</b>		

2.1 Mise en place d'un programme de pêche durable		
2.2 Mise en place d'un programme d'appui à l'utilisation de l'énergie propre à toutes les étapes de création des valeurs ajoutées	Diminution de gaz à effet de serre	Rapports du MDE/MARNDR/MTPTC
2. Promotion des moyens de subsistance équitable (Axe 3)		
2.1 Mise en place d'un programme de soutien à la demande des produits alimentaires locaux (soutien à la consommation/via les filets de protection sociale au profit des groupes vulnérables)	% d'augmentation des revenus des agriculteurs \$ de réduction des importations alimentaires % de réduction de l'insécurité alimentaire chez les groupes vulnérables % de baisse de la Malnutrition aigüe Globale (MAG) % de baisse de la malnutrition Sévère(MAS)	Rapports du MARNDR/CNSA
2.1.1 Cantines scolaires basés exclusivement sur les produits locaux		Rapports du MAST
2.1.2 Bons de produits alimentaires locaux destinés aux 'ultra-pauvres' et RUB (PN-BPAL)		Rapports du MSPP
Transferts alimentaires d'urgence aux ménages fortement affectés par un choc		
2.1.3 Stock alimentaire de contingence (SAC)		
2.2 Appui au développement des fonctions d'intermédiations (transformation et commerce) au sein des systèmes alimentaires en vue de transformer les unités artisanales de transformation en unités agroindustrielles compétitives		Rapports du MARNDR/MCI
2.2.1 Mise en place de Micro-parcs (PN-MPARC) : 2.5	Niveau de diversification des produits alimentaires Amélioration de la compétitivité prix des produits dérivés Augmentation des revenus des madans Sarah	Rapports de la CNSA
2.1.2 Appui au moyen de transformation de conditionnement/Commercialisation :		
2.1.3 Mise en œuvre de la loi sur la fortification alimentaire		
2.3 Mise en place d'un programme de soutien à la formation professionnelle et à l'Emploi	Nobre de jeunes formés dans les filières de formation priorités et insérés sur le marché du travail	Rapports de l'INFP et du MCI
3. Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress (Axe 4)		
Mise en œuvre du plan d'adaptation aux changements climatiques	Réduction des pertes et dommages dus au désastre, diminution du nombre personnes sinistrées	Rapports du MDE/DPC
4. Amélioration de la gouvernance de la SAN (Axe 4)		
4.1 Mise en place progressive de la structure d'appui à la gouvernance de la SSAN	Amélioration de la synergie dans la mise en œuvre des projets SAN Amélioration de l'efficience et de l'efficacité des programmes	Rapports du Secrétariat technique
4.2 Création du Budget programme SAN		
4.2 Renforcement du système d'audit de la SAN		
4.3 Dispositif de suivi et d'évaluation de la feuille de route		

## Annexe 4 : Dispositif de Suivi des indicateurs d'impacts sur les ODD

Activités/Mesures	Indicateurs d'impacts sur les ODD	Sources
<b>1. Garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs (Axe 1)</b>		
1. 1 Développement des infrastructures de production, de conditionnement, des logistiques de distribution, des services de soutien dans les bassins de production pour une augmentation de la productivité et des revenus des agriculteurs	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire (Echelle de la faim)	Rapports d'enquête du MARNDR, Rapports de la CNSA/ Données de l'IHSI
1.1 Réhabilitation et construction de périmètres irrigués:	Prévalence de la malnutrition aiguë Globale, et de la malnutrition sévère	
1.2 Recherche, formation et innovation technologique	Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	
1.3 Appui au développement des services de vulgarisation des paquets techniques améliorés au niveau des grands bassins de production	Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut	
1.4 Réhabilitation des infrastructures rurales	Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable	
1.5 Construction et entretien du réseau routier lié aux grands bassins de production	Indice d'orientation agricole des dépenses publiques	
1.6 Amélioration des services routiers et de cabotage pour faciliter la circulation des produits	Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole	
1.7 Construction de marchés et de points d'abattage (PN-CMPA)	Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires	
1.8 Bons d'intrants agricoles subventionnés pour les cultures vivrières (PN-BIAS)		
1.9 Constitution d'un groupe de travail consultatif sur les tarifs agricoles dans le cadre de l'application des mesures commerciales		Rapports du MSPP, Rapport de la CNSA
1.2 Eau et Assainissement	Proportion de la population utilisant des services	

1.3 Mise en place d'un programme d'appui aux services nutritionnels	d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité  Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon  Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics	
<b>2. Passer à des modes de consommation et de production durables</b>	Indice de pertes alimentaires	
2.1 Mise en place d'un programme de pêche durable		
2.2 Mise en place d'un programme d'appui à l'utilisation de l'énergie propre à toutes les étapes de création des valeurs ajoutées	Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres  Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie  Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés	Rapports du MDE/MARNDR/MTPTC
<b>3. Promotion des moyens de subsistance équitable (Axe 3)</b>		
3.1 Mise en place d'un programme de soutien à la demande des produits alimentaires locaux (soutien à la consommation/via les filets de protection sociale au profit des groupes vulnérables)		Rapports du MARNDR/CNSA
3.1.1 Cantines scolaires basés exclusivement sur les produits locaux		Rapports du MAST
3.1.2 Bons de produits alimentaires locaux destinés aux 'ultra-pauvres' et RUB (PN-BPAL)		Rapports du MSPP
Transferts alimentaires d'urgence aux ménages fortement affectés par un choc		
3.1.3 Stock alimentaire de contingence (SAC)		
3.2 Appui au développement des fonctions d'intermédiations (transformation et commerce) au sein des systèmes alimentaires en vue de transformer les unités artisanales		Rapports du

de transformation en unités agroindustrielles compétitives	Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie	MARNDR/MCI
3.2.1 Mise en place de Micro-parcs (PN-MPARC) : 2.5	Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit	Rapports de la CNSA
3.2.2 Appui au moyen de transformation de conditionnement/Commercialisation :	Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie	
3. 2.3 Mise en œuvre de la loi sur la fortification alimentaire		
3.3 Mise en place d'un programme de soutien à la formation professionnelle et à l'Emploi		Rapports de l'INFP et du MCI
<b>4. Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress (Axe 4)</b>		
Mise en œuvre du plan d'adaptation aux changements climatiques	Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes  Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale	

## Annexe 5 : Calendrier d'activités

Activités/Mesures	2023-2024				2024-2025			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
<b>I. Améliorer la gouvernance de la SAN (Axe 5)</b>								
1.1 Publication dans le journal de l'arrêté portant création du CISSAN	X							
1.2 Création du Budget programme SAN	X							
1.3 Rencontre avec les acteurs sur les priorités stratégiques et les options de financement	X	X	X	X				
1.4 Mise en place progressive de la structure d'appui à la gouvernance de la SSAN	X							
1.5 Renforcement du système d'audit de la SAN	X	X	X	X	X	X	X	X
1.6 Dispositif de suivi et d'évaluation de la feuille de route	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>II. Garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs (Axe 1)</b>								
<i>2.1 Développement des infrastructures de production, de conditionnement, des logistiques de distribution, des services de soutien dans les bassins de production pour une augmentation de la productivité et des revenus des agriculteurs</i>								
2.1.1 Réhabilitation et construction de périmètres irrigués :		X	X	X	X	X	X	X
2.1.2 Recherche, formation et innovation technologique		X	X	X	X	X	X	X
2.1.3 Appui au développement des services de vulgarisation des paquets techniques améliorés au niveau des grands bassins de production		X	X	X	X	X	X	X
2.1.4 Réhabilitation des infrastructures rurales		X	X	X	X	X	X	X
2.1.5 Construction et entretien du réseau routier lié aux grands bassins de production		X	X	X	X	X	X	X
2.1.6 Amélioration des services routiers et de cabotage pour faciliter la circulation des produits		X	X	X	X	X	X	X
2.1.7 Construction de marchés et de points d'abattage (PN-CMPA)		X	X	X	X	X	X	X
2.1.8 Bons d'intrants agricoles subventionnés pour les cultures vivrières (PN-BIAS)		X	X	X	X	X	X	X
2.1.9 Constitution d'un groupe de travail consultatif sur les tarifs agricoles dans le cadre de l'application des mesures commerciales		X	X	X	X	X	X	X
2.2 Eau et Assainissement		X	X	X	X	X	X	X

2.3 Mise en place d'un programme d'appui aux services nutritionnels		X	X	X	X	X	X	X
<b>III. Passer à des modes de consommation et de production durables</b>								
3.1 Mise en œuvre d'un programme de développement de pêche durable		X	X	X	X	X	X	X
3.2 Mise en œuvre d'un programme d'appui à l'utilisation de l'énergie renouvelable à tous les étapes des chaînes de valeurs		X	X	X	X	X	X	X
<b>IV. Promotion des moyens de subsistance équitable (Axe 3)</b>								
4.1 Mise en place d'un programme de soutien à la demande des produits alimentaires locaux (soutien à la consommation/via les filets de protection sociale au profit des groupes vulnérables)		X	X	X	X	X	X	X
4.1.1 Cantines scolaires basés exclusivement sur les produits locaux			X	X	X	X	X	X
4.1.2 Bons de produits alimentaires locaux destinés aux 'ultra-pauvres' et RUB (PN-BPAL)		X	X	X	X	X	X	X
4.1.3 Transferts alimentaires d'urgence aux ménages fortement affectés par un choc		X	X	X	X	X	X	X
4.1.4 Stock alimentaire de contingence (SAC)		X			X			
4.2 Appui au développement des fonctions d'intermédiations (transformation et commerce) au sein des systèmes alimentaires en vue de transformer les unités artisanales de transformation en unités agroindustrielles compétitives								
4.2.1 Mise en place de Micro-parcs (PN-MPARC) : 2.5		X	X	X	X	X	X	X
4.2.2 Appui au moyen de transformation de conditionnement/Commercialisation :		X	X	X	X	X	X	X
4.2.3 Mise en œuvre de la loi sur la fortification alimentaire		X	X	X	X	X	X	X
<b>V. Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress (Axe 4)</b>								
Mise en œuvre du plan d'adaptation aux changements climatiques		X	X	X	X	X	X	X

